

Sujet : Bons CAF

Date : 29 Juin 2020

Mesdames, Messieurs,

La Caf des Yvelines continue de soutenir les familles dans le cadre des loisirs de leurs enfants.

A ce titre, elle propose une aide aux loisirs de 60 € aux allocataires ayant au moins un enfant âgé de 6 à 14 ans révolus et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € au titre du mois de janvier 2020.

Cette aide a pour objectif de :

- Faciliter l'inscription des jeunes à des activités de loisirs organisées toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale.
- Faciliter l'inscription des jeunes à des journées en accueil de loisirs sans hébergement tout au long de l'année (Mercredis et vacances scolaires).

L'aide sera directement versée aux familles sur présentation d'une attestation mentionnant les noms et prénoms de l'enfant concerné, le coût de l'activité et les sommes acquittées ainsi que la nature de l'activité.

Cette année les familles recevront leur(s) notification(s) de droit par courrier au cours du mois de juin.

L'ASM n'aura plus la nécessité de collecter les tickets-loisirs. Les adhérents devront payer la totalité de la cotisation auprès des sections.

Les critères d'attribution sont fixés annuellement par le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Pour 2020, la période de validité de ce dispositif s'écoule du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans la limite des fonds disponibles.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

[Bienvenue sur Caf.fr](http://Bienvenue%20sur%20Caf.fr) : rubrique Ma Caf / Espaces Partenaires / Partenaires locaux / Enfance Jeunesse / Bons-loisirs

Sportivement,

Association Sportive Mantaise